STAGE M2 MEEF — 2nd degré—2026-2027

MODALITÉS DE STAGE

Stage d'observation et de pratique accompagnée **de 310h** .
Ce stage est conventionné entre l'étudiant, l'INSPE et l'établissement scolaire. Il ouvre droit au versement d'une gratification.
Les étudiants M2 MEEF sont en stage à raison de 2 jours par semaine du 10 novembre 2026 au 18 juin 2027 (soit 26 semaines de stage).

L'étudiant doit **se conformer aux règles générales qui régissent le service public d'éducation** dont les principes d'exemplarité, de neutralité et de réserve .

GRATIFICATION

4, 50 € de l'heure au 1er janvier 2026 soit 174 € brut mensuel (sur 8 mois)

La gratification ne concerne que les étudiants M2 qui réalisent **entièrement leur stage filé** (310 h).

PRÉSENCE EN ÉTABLISSEMENT

M2 SOPA	Présence en établissement
Tous les Parcours (hors EPS et Documentation)	Mardi et Vendredi
Parcours EPS	Lundi et Mercredi
Parcours Documentation	Lundi et Vendredi
CPE	Mardi et Vendredi

VALIDATION DU STAGE

La validation du stage repose sur l'assiduité de l'étudiant. **3 Attestations d'assiduité** sont à déposer sur l'espace Moodle « ***Stage M2 2nd degré*** »

(avant le 17/01 , 23/03 et 05/07).

AMÉNAGEMENT DE STAGE

Des aménagements de stage sont possibles pour les étudiants salariés. La demande doit parvenir au Bureau des Stages de l'INSPE **au moins 15 jours avant le début du stage.**
(inspe-stages@univ-lille.fr)

ACCOMPAGNEMENT

L'étudiant M2 SOPA bénéficie de l'accompagnement de son professeur d'accueil en établissement scolaire. Le suivi de l'étudiant est réalisé à partir de **3 fiches de positionnement croisé.**

Le positionnement final de stage devra être déposé par l'étudiant sur l'espace Moodle univ-Lille au **plus tard le 21 mai 2027.**

SÉCURITÉ SOCIALE

L'étudiant bénéficie de la législation sur **les accidents de travail.** L'établissement scolaire envoie la déclaration à la caisse primaire d'assurance maladie en mentionnant l'établissement de formation (INSPE) comme employeur avec copie à l'INSPE.

ABSENCE EN STAGE

L'étudiant doit aviser par écrit **dans les 24 heures**
- le chef d'établissement et le professeur d'accueil
- l'INSPE (inspe-stages@univ-lille.fr)

Les justificatifs d'absence seront déposés sur l'espace **Moodle** avec les attestations d'assiduité.